

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 036-7353/19/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2020 à l'association Les Vélos des Etangs

MET 19/13767/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Les Vélos des Etangs a pour objet la promotion des modes alternatifs de déplacements, le vélo, la marche et les transports collectifs. Cette association appartient au réseau national de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB).

L'association compte environ 123 adhérents et 11 bénévoles.

L'association a déposé une demande de subvention en fonctionnement global ainsi qu'une demande pour une action spécifique de formation de quatre bénévoles à la formation « initiateur mobilité vélo » et une demande en investissement pour l'achat d'une machine à graver.

Au vu des objectifs généraux de l'association et de l'action proposée en fonctionnement par l'association Les Vélos des Etangs et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein du Plan vélo Métropolitain, il est proposé de soutenir l'association Les Vélos des Etangs .

Il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 2050 euros TTC à cette association, sous la forme d'une subvention, qui se répartit ainsi

- 1000 € accordé pour le fonctionnement général de l'association.
- 1050 € accordés pour le financement des actions liées à l'école de vélo.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence de subventions ;
- L'information du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence du 18 décembre 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action proposée par l'association Les Vélos des Etangs s'inscrit dans les objectifs du Plan Vélo Métropolitain,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement de 2050 euros à l'association Les Vélos des Etangs pour le soutien des actions mobilités.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique C360 nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019